
Miloud MASSID

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI,
Le 6ème Forum Parlementaire international sur la justice sociale

Sous le thème

« Le dialogue social et les enjeux de l'État social »

Lundi 21 février 2022

Compte tenu des changements politiques, économiques et sociaux qui affectent le marché du travail, dans le contexte de l'émergence d'une nouvelle génération de droits économiques, sociaux et culturels, de l'apparition de nouveaux acteurs sociaux et de nouvelles formes d'interaction des citoyens avec les questions sociétales, et dans le contexte des défis posés par la révolution numérique et l'impact de la pandémie, et les changements accélérés qui en résultent dans le taux et la qualité des emplois, ainsi que dans les conditions et l'environnement de travail, un dialogue social participatif et régulier s'avère nécessaire afin d'atteindre la stabilité, la paix sociale et promouvoir une croissance plus inclusive.

Bien que le Forum interparlementaire sur la justice sociale ait abordé, lors de sa deuxième édition en 2017, la question du dialogue social sous l'angle de l'institutionnalisation et de son importance pour la réalisation de la justice sociale et du développement durable, cette dernière demeure une question aiguë, notamment dans le cadre du renforcement de la construction de l'État social et à la lumière de l'affirmation des directives royales visant à l'adopter et l'institutionnaliser en tant que choix stratégique pour le Royaume du Maroc¹.

Par ailleurs, dans le contexte exceptionnel que connaît le monde avec l'apparition de la pandémie, un dialogue social régulier fondé sur le consensus et la contractualisation acquiert dans ce cadre une importance capitale compte tenu des taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes, de la faible productivité du travail, de l'importance de l'économie informelle, des mauvaises conditions de travail, du manque de participation des femmes au marché du travail et de la faible couverture de la protection sociale. Ce qui interpelle l'ensemble des acteurs à investir dans les opportunités disponibles pour jeter les bases d'un dialogue social participatif régulier dans un but d'apporter des réponses pratiques innovantes à un certain nombre de questions procédurales :

¹ Texte du message royal adressé aux participants et participantes aux événements du deuxième forum international pour la justice sociale, Février 2017

1. Comment exploiter les opportunités constitutionnelles normatives, notamment celles prévues par les articles 8 et 13 de la Constitution, les précieuses contributions apportées par l'Organisation internationale du travail dans le domaine de l'institutionnalisation du dialogue social, ainsi que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, pour passer à un nouveau système national pour un dialogue social fondé sur le partage, l'engagement et la régularité ?
2. Comment assurer l'intégration des mécanismes de dialogue social aux niveaux territorial et sectoriel avec les mécanismes nationaux ?
3. Comment le nouvel agenda national, territorial et sectoriel pour le dialogue social peut-il prendre en charge de nouvelles questions telles que l'égalité des sexes dans le cadre de la lutte contre toutes formes de discrimination fondée sur le genre, l'élimination effective et complète du travail des enfants, la garantie de conditions de travail décent pour les personnes handicapées et la réhabilitation de l'économie informelle ?
4. Comment transformer les mécanismes du dialogue social en possibilités de médiation et de gestion préventives et proactives des tensions sociales en temps de crises ?
5. Comment assurer la complémentarité des rôles du système national de dialogue social, y compris les organes consultatifs créés au sein des conseils régionaux et des collectivités territoriales, les rôles constitutionnels du Conseil économique, social et environnemental et ceux de la chambre des Conseillers, compte tenu de sa constitution et composition pluralistes ?

Afin d'explorer des réponses pratiques à ces questions, trois défis pertinents doivent être invoqués :

Premièrement, exploiter les succès et les échecs du système actuel de dialogue social afin de passer à un nouveau système où les rôles des différents mécanismes nationaux, sectoriels et territoriaux de dialogue social s'intègrent, également qu'au niveau des unités de production.

Deuxièmement, renforcer la capacité proactive des mécanismes de médiation à travers le dialogue social, dans un contexte marqué par l'émergence de nouveaux types de relations professionnelles, de nouvelles problématiques qui dépassent les conflits de travail classiques, renforcer également la demande sociétale d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, tant au niveau national que régional, notamment en temps de crises.

Troisièmement, élargir le dialogue social afin d'inclure de nouvelles questions découlant des obligations constitutionnelles et conventionnelles du Maroc, telles qu'assurer l'égalité effective, lutter contre la discrimination sexuelle au travail, éliminer le travail des enfants, garantir des conditions de travail décent pour les personnes handicapées, relancer l'économie informelle et mettre fin à la pauvreté, afin de promouvoir une croissance économique constante, globale et durable.

Les résultats des rapports et études établis par le Conseil économique, social et environnemental sur le sujet constituent des bases solides de débat et perspectives méthodologiques et directrices, permettant d'explorer des solutions et des réponses collectives innovantes aux questions et enjeux pertinents. Toutefois, l'opinion rendu par le CESE intitulé « *Vers une nouvelle génération de dialogue social au Maroc* » propose diverses solutions procédurales importantes, telles que : la modernisation du cadre législatif et institutionnel, en promulguant une loi-cadre sur le dialogue social ; la promotion du Conseil de négociation collective en organisme consultatif national chargé du dialogue Social et de la négociation collective ; adoption d'une approche participative et consensuelle, dans le cadre d'un dialogue social tripartite et l'élaboration de la loi relative aux syndicats et la loi organique sur le droit de grève ; la création d'un dialogue social sectoriel, national et régional, que ce soit dans le secteur public ou dans divers secteurs économiques ; la promotion du dialogue social au sein de l'entreprise tout en simplifiant et renforçant la représentation des salariés et en veillant à soutenir et encourager les entreprises à conclure des conventions collectives ; le renforcement du dialogue social outil de démocratie participative en promouvant son rôle dans la gestion et les politiques publiques ; le développement des perspectives de dialogue et son ouverture à de nouveaux acteurs ; et la promotion de la culture du dialogue social et de la formation.

Afin de capitaliser sur l'ensemble des rapports et études élaborés sur le sujet et d'enrichir la réflexion collective sur les défis et enjeux , à la lumière des changements politiques, économiques et sociaux précités, la Chambre des Conseillers et le Conseil Économique, Social et Environnemental organisent le Sixième Forum Interparlementaire sur la justice sociale, sous le thème "*Le dialogue social et les enjeux de l'État social*".